

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Chasses traditionnelles : François De Rugy commence très mal

**27 septembre 2018 à Issy-les-Moulineaux**

Le nouveau ministre de la Transition Ecologique a manqué magistralement ses débuts vis-à-vis des chasseurs. Il vient en effet de signer des arrêtés, fixant pour la saison 2018 – 2019, les quotas d'oiseaux dont la capture est autorisée selon des modes de chasses traditionnels en abaissant arbitrairement, sans la moindre concertation avec la FNC, ces quotas de 2 à 10 fois moins.

Il bafoue ainsi ouvertement l'avis rendu le 24 juillet à une très large majorité par le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, avis du ministère proposant la simple reconduction des quotas de 2017 - 2018.

La définition de ces quotas est pourtant fondée scientifiquement et juridiquement.

Les chasses traditionnelles des grives, des alouettes et des vanneaux se pratiquent en effet dans le strict respect de la directive européenne sur la protection des oiseaux. Les prélèvements des chasseurs sont astreints à des obligations de déclaration et de contrôle qui ont toujours permis de prouver que ces modes de chasse étaient à la fois sélectifs, et limités à de très faibles quantités d'oiseaux.

Ce prélèvement admis par la directive et confirmé par la jurisprudence est de 1% maximum de la mortalité naturelle évaluée chaque année sur les populations des différentes espèces.

La FNC s'étonne qu'après la validation du chef de l'Etat, il y a quelques jours, du principe de gestion adaptative, la première décision du ministre de Rugy va exactement à l'inverse de ce nouveau principe de fonctionnement.

En effet, les chasses traditionnelles répondent à des quotas directement liés à la population globale de chaque espèce. Elles sont l'illustration même de la gestion adaptative que l'Etat souhaite mettre en place. Le choix politique de la baisse de ces quotas ne peut que faire penser au retour d'un passé douloureux et idéologique, qui a vu s'affronter, de façon stérile, la chasse et les milieux de la protection de la nature dans lesquels le ministre semble avoir des relations privilégiées.

La FNC imagine aisément que cet acte délibéré et solitaire ne peut répondre qu'à un souci de compensation politique qui n'a plus lieu d'être après les nouveaux arbitrages très équilibrés du chef de l'Etat.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En urgence, une délégation de la FNC sera reçue par le ministre d'Etat, François de Rugy, mardi 2 octobre. La FNC, les FDC et les associations de chasse spécialisées souhaitent que ces quotas soient modifiés afin de revenir à la position initiale du ministère.

A la suite de cette rencontre, la FNC se concertera avec les fédérations des départements concernés et les associations de chasses traditionnelles et arrêtera sa stratégie.

